

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3c4ebf09b08b7b2b0669feea>

Date d'obtention : 2021-11-12 14:04:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je trouve qu'une façon uniforme d'intervention est nécessaire et qu'il faut être prudent dans nos questions étant donné que cela pourra être utilisé lors de la rencontre avec le policier école.

Il est important de suivre la trousse SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus structurées et je saurai vers quoi cela se dirige étant donné le protocole SEXTO bien établis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comment ils se sentent,

À qui cela a été envoyé,

Est-ce qu'il y avait consentement ou si c'était un acte mal intentionné.

Il est important d'être bienveillant et tout ce qui est juridique sera fait par notre partenaire. (policier école)